NOUVELLES LOCALES ET REGIONALES

Une tuerie à Guesnain

QUATRE POLONAIS FRAPPENT UN DE LEURS COMPATRIOTES DE DOUZE COUPS DE COUTEAU DANS LE DOS

Un ouvrier minéur d'origine polonaise, M. Franc Sibinoski, âgé de 28 ans, ayant, mercredi dans la journée, quitté les environs de Mons (Belgique), où il travaillait, s'en vint à Guesnain pour s'embaucher à la fosse Saint-René, des mines d'Anzin.

En cours de route, Sibinoski fit maintes libations et lorsque le soir, à 8 heures et demie, il se présenta chez son compatriote Cerbo, qui tient aux corons de Louvencourt, près de la grande route, un estaminet appartenant à M. Leleu, brasseur, il était fort gai.

Une discussion ne tarda à éclater entre Sibinoski et le cabaretier, qui le mit à la porte ; la querelle ainsi commencée se continua dans les corons puis sur la route nationale avec d'autres Polonais, qui poursuivirent Sibinoski dans la direction de Douai. La discussion dégénéra alors en une rixe qui fut très violente, et des gendarmes de Sin-le-Noble, en tournée à Guesnain, en furent avisés par des commerçants qui s'étaient empressés de fermer leurs débits au passage des Polonais.

Les gendarmes se mirent à la recherche des bataillons et bientôt, à proximité de l'estaminet Derved, découvrirent Sibinoski gisant dans une mare de sang. La malheureuse fut transportée à l'estaminet Burel où le docteur Piet, appelé à lui donner des soins, constata qu'il avait reçu douze coups de couteau dans le dos.

Les gendarmes, ce pendant qu'on soignait le blessé, se mirent à la recherche de ses agresseurs et en arrêtèrent quatre, tous ouvriers mineurs à Guesnain : Jean Kurbiel, 20 ans ; Pierre Bertyezko, 22 ans ; François Dryeleck, 21 ans, et Stanislas Tutro, 24 ans.

Ces individus furent ramenés à l'estaminet Burel, où, jusque trois heures du matin, les gendarmes, avec l'assistance de M. Milkoski, interprète, les interrogèrent, ainsi que le blessé, qui fut également interrogé avec les quatre autres de coups et blessures réciproques.

A L'HOTEL-DIEU

Jeudi, à 10 heures du matin, Sibinoski, dont les blessures sont graves mais non mortelles, a été transporté à l'Hôtel-Dieu de Douai dans la voiture de M. Alphonse Sauvage, marchand de légumes, qui avait été réquisitionné à cet effet par M. le maire de Guesnain.

A L'INSTRUCTION

Jeudi à quatre heures du soir, les Polonais qui ont frappé Sibinoski ont été amenés au Parquet et aussitôt mis à l'instruction.

Ils ont été interrogés jusque très avant dans la soirée par M. Certeux, juge d'instruction, qui les a ensuite fait écrouer.

Après l'explosion, le vol

A RONCHIN

Nos lecteurs se souviennent encore de l'explosion de la rue Farber, à Ronchin, au cours de laquelle Mme Delescaille fut grièvement brûlée. Cette dame mourut à l'Hôpital de la Charité, il y a quelques jours, des suites de ces brûlures. Son gendre, M. Wartel, marchand de beurre, qui habite actuellement 149, rue d'Arcole, avait laissé dans la maison dévastée et abandonnée, quelques meubles, des objets divers et du linge, dont il effectuait peu à peu le déménagement.

Or, il a constaté jeudi, en entrant dans son ancienne demeure, que d'audacieux voleurs avaient emporté une grande quantité de linge représentant une valeur de 800 fr. M. Wartel n'a eu que la ressource de porter plainte au commissariat du 7e arrondissement.

L'infanticide de Fretin

M. Fillière, juge d'instruction, qui, nous l'avons dit, s'était rendu à Fretin, avant-hier, afin d'interroger les personnes qui accusèrent la femme Eugénie Mercier, d'avoir fait disparaître un enfant qu'elle avait mis au monde clandestinement, il y a de cela un an, a entendu cette dernière, dans le courant de l'après-midi d'hier.

L'accusée, qui est actuellement mariée et se conduit en bonne femme de ménage, a nié énergiquement ce que les Fretinois lui reprochent bénévolement, dit-on à présent. Elle a déclaré n'avoir jamais eu d'enfant et, de plus, ne s'être en aucune façon compromise avant son mariage, avec un certain villageois de Fretin.

M. Fillière a enregistré ces déclarations d'un premier interrogatoire et a décidé que M. Dutilleul, médecin-légiste, examinerait Eugénie Mercier.

Le magistrat a également interrogé dans la suite, deux personnes qui, lors de sa première enquête, témoignèrent formellement, précisant certaines faits avec des preuves indiscutables.

Mais, à ce que l'on dit maintenant, d'autres témoins contredisent ces affirmations, et, comme on le voit, mieux vaut attendre la conclusion du problème chargé de l'examen médical. C'est ce que fait d'ailleurs très sagement M. Fillière.

L'assassin d'Amiens arrêté à Paris

IL ÉTAIT PASSÉ PAR LILLE

Le 31 octobre dernier, une vieille femme, Mme veuve Magnier, qui habitait seule, à Amiens, était trouvée assassinée à son domicile. Le criminel l'avait étranglée pour la voler.

M. Benoit, commissaire de la Brigade mobile à Lille, fut chargé tout particulièrement, de rechercher le coupable. Il établit que l'assassin était un sieur Louis Niquet, 15 ans, employé de bureau. Il apprit que cet individu était venu à Lille après son forfait. Niquet avait loué une chambre place des Réfugiés, mais il l'avait rapidement abandonnée.

On avait perdu la trace de l'assassin, quand la police d'Amiens la retrouva à Paris. Elle reçut des renseignements qui lui permirent de signaler à celle de Paris la retraite de Niquet.

Jeudi matin, la Sûreté parisienne, se mettant à la recherche du criminel et l'arrêtait quelques instants après.

Niquet a avoué son crime. Il va être ramené à Amiens.

Tombée d'un train à Saint-Pierrebrouck

Mme Campel, cuisinière, domiciliée à St-Momelin, revenait de Bourbourg, dans le train qui va de cette ville à Saint-Omer, lorsqu'à proximité de la gare de Saint-Pierrebrouck, elle voulut regarder à la portière de son compartiment.

Malheureusement, cette portière n'était pas fermée et la voyageuse fut précipitée sur la voie.

Dans sa chute, elle s'est fait de nombreuses contusions près de l'œil, aux bras et aux jambes.

Chez les Mineurs

LES MINEURS ET LA C. G. T.

On sait que la C. G. T., d'accord avec la Fédération du sous-sol, va entreprendre une série de conférences qui auront lieu dans les bassins houillers du Nord et du Pas-de-Calais, samedi et dimanche prochains.

Voici les lieux des réunions et les noms des orateurs qui y prendront la parole :

Samedi soir : Harnes, MM. Jouheux, secrétaire de la C. G. T. ; Dumoulin, trésorier de la C. G. T. ; Croenne, délégué du syndicat de la concession des mines de Courrières.

Hénin-Liétard : MM. Savoie, ex-secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine, Verrier, secrétaire du Syndicat des mines de Douvres.

Méricourt-Village : MM. Bied, secrétaire de l'Union des Syndicats de la Seine ; Loqueneux, délégué du Syndicat des mines de Courrières.

Oignies : MM. Lapierre, secrétaire de l'Union des Syndicats de Seine-et-Oise, et François Henry, secrétaire du comité régional des Syndicats du Nord et du Pas-de-Calais.

Hergnies : MM Lefebvre, secrétaire des bijoutiers, et Brouilchout, secrétaire de l'Union des syndicats du Pas-de-Calais.

Sceneville : MM. Le Guéry, des Diamantaires, et Cheveloi, délégué du Syndicat des mines de Courrières.

La Sentinelle : MM. Vignot, des Ports et Docks, et Bartuel, secrétaire de la Fédération du sous-sol.

Vicq et Quarouble : MM. Ganher, des Inscrits Maritimes de Saint-Nazaire, et Georgel, trésorier de la Fédération du sous-sol.

Dimanche : Méricourt-Corons et Avion : MM. Jouheux, Dumoulin, Croenne.

Montigny-en-Gohelle et la Parisienne : MM. Savoie et Verrier.

Billy-Montigny et Fouquières-les-Lens : MM. Bied et Loqueneux.

Libercourt et Oetricourt : MM. Lapierre et François, Henry

Fresnes et Vieux-Condé : MM. Lefebvre et Brouichoux.

Dorignies et Courcelles-les-Lens : MM. Le Guéry et Cheveloi.

Haveluy, Escaudain, Denain : MM. Vignot et Bartuel.

Quiévrechain et Onnaing : MM. Geoller et Georgel.

LILLE

Propos d'un Lillois

Réflexions sur une pointe d'aiguille

On vient de poser aux cadrans horaires de la Nouvelle Bourse (il y en a quatre, un dans chaque quadrant d'horloge), les aiguilles qui indiquaient désormais à nos concitoyens, l'heure exacte, l'heure de l'Observatoire de Paris. Leur pose a été faite avec soin, car on connaît les accidents que causent les erreurs d'aiguillage.

Ces aiguilles travaillèrent sans fil, pardon, l'expression est mauvaise, plutôt, elle serait mieux à l'heure exacte chaque matin, grâce aux renseignements reçus par télégraphie sans fil de Paris ; pouvu que les ondes hertziennes ne soient pas neutralisées par les ondes célestes qui se déversent si abondamment chaque jour sur notre ville.

Les plus grandes de ces aiguilles ont une longueur supérieure à deux mètres, c'est exquis, mais qu'est-ce que cela représente à côté de l'aiguille de Cléopâtre qui se trouve à Londres, et a plus de quarante mètres de longueur ; il est bon d'ajouter qu'il s'agit d'un obélisque.

En tous cas, l'horloge de la Nouvelle Bourse, prendra, quand celle-ci sera inaugurée, l'importance d'un symbole, elle rappelera aux Lillois que c'est au-dessus d'elle que l'or loge et chaque aiguille même constituera une allusion directe, en ce sens, qu'elle aussi agit haute.

Les policiers découvrent une Association de voleurs de Bicyclettes

Depuis quelque temps, et nos lecteurs n'ont pas été sans en faire la remarque, d'habiles malfaiteurs enlèvaient les vélos laissés imprudemment aux portes des habitations de notre cité. La police poursuivait d'actives recherches, et jusqu'à ce jour, aucun indice ne l'avait mise sur la piste de la bande de « bécasseurs ». Mais, hier, grâce à la perspicacité de son personnel, la police de sûreté a découvert le « repaire » de ces voleurs.

C'est, en effet, au 288 de la rue des Postes que se centralisaient les « affaires » de ces Messieurs.

Dans la soirée de mercredi, vers sept heures, un agent, de faction rue des Postes, voyait sortir du 288 un individu poussant par le guidon une bicyclette parfaitement peu usagée. Or, comme cet homme avait un physique se rapprochant étrangement d'un signalement de bécassier enregistré par la sûreté, l'agent l'interpella, lui demandant pourquoi la lanterne de sa machine n'était pas encore allumée. De suite, l'individu parut troublé. Il ne sut que répondre au policier, qui, devant cet attitude, lui intima l'ordre de le suivre jusqu'au poste central.

Interrogé par M. Mathieu, chef de la sûreté, cet individu déclara se nommer Louis Blanpain, 27 ans, ouvrier fondeur, habitant, 228, rue des Postes, et, spontanément, il passa des aveux, indiquant les endroits où il avait dérobé des bicyclettes et désignant ses complices. Ces derniers, qui sont le sieur Joseph Debekker, 38 ans, journalier, et les femmes, Jeanne Demenier, 45 ans, et Marie Blockhuys, 28 ans, habitant tous trois à la même adresse, c'est-à-dire au domicile de Blanpain, 228, rue des Postes, furent à leur tour arrêtés par la police de sûreté.

Une perquisition opérée en leurs chambres fut quelque peu édifiante.

En effet, on découvrit trois bicyclettes, ainsi que de nombreuses pièces détachées.

Les « bécasses » reconnurent alors les faits et indiquèrent leurs derniers larcins : c'est ainsi que l'on sait que, mardi matin, Blanpain et Debakker dérobèrent, à la porte d'entrée de la Grande Poste, place de la République, le vélo de M. Coussaert, garçon boucher, demeurant, 162, rue Léon-Gambetta, et celui de M. Vandamme, contremaître, demeurant, 39, boulevard Montebello, que ce dernier avait laissé à la porte de son habitation. Mis en présence de ces personnes, les inculpés furent formellement reconnus ; ils seront déférés au parquet, pour vols, ainsi que leurs compagnes, qui seront poursuivies pour complicité.

LE FEU DANS UNE CHAMBRE D'ENFANTS

Un commencement d'incendie s'est déclaré jeudi soir, vers 6 heures, dans une chambre du premier étage de l'immeuble portant le numéro 299 de la rue Nationale, formant l'angle de la rue des Frères-Vaillant et occupé par un capitaine de l'Etat-Major.

C'est un voisin, M. René Duhem, cabaretier, 380, rue Nationale qui aperçut le feu, il donna l'alarme et aidé de deux courageux nouveaux, M. Philippe, manœuvre, 10, rue Adolphe et Joseph Dubois, chaudronnier à la Compagnie des Tramways, demeurant rue Auber, sour Corbeaux 2, pénétra dans la chambre en flammes où se trouvaient quatre jeunes enfants. Après avoir mis les enfants en lieu sûr et sauvé également une dame malade qui se trouvait dans une chambre voisine, les trois hommes dévoués se mirent en devoir d'éteindre avec force seaux d'eau, le feu qui avait gagné les tentures, le lit et environnant la chambre. Quand les pompiers de la rue d'Isly accoururent tout danger était conjuré, mais l'alarme avait été chaude.

A L'INSTRUCTION

M. Delaïd, juge d'instruction, a rendu une ordonnance de non-lieu, en faveur du sieur Gabriel Caby, fabricant de fours à Pont-à-Marcq, qui avait été arrêté à la suite de mauvaises affaires.

— M. Gobert, juge d'instruction, renvoie devant le Tribunal correctionnel, à l'audience du 10 janvier, le sieur Tilleux, de Tourcoing, qui, le 1er décembre dernier, blessa en lançant d'un coup de pierre sur des passants.

— M. Fillière, juge d'instruction, renvoie devant le Tribunal correctionnel, à l'audience du 10 janvier, le sieur Richard Brunel, de Lons, chauffeur, sans domicile fixe actuellement en fuite, pour infraction à un arrêté d'expulsion et coups à magistrats et agents dans l'exercice de leurs fonctions.

— M. Fillaire renvoie également devant le Tribunal correctionnel, à l'audience du 17 janvier, le sieur Kléber Lepers, qui, il y a quinze jours, tirer plusieurs coups de revolver, rue du Bois-Saint-Sauveur. Cet individu, arrêté par un courageux passant, a été trouvé porteur de 2 boîtes de cartouches, d'un marteau, d'un couteau à cran d'arrêt et d'un quart de poivre ; il est poursuivi pour vagabondage et port d'arme prohibée.

— M. Fillaire, renvoie devant le Tribunal correctionnel, à l'audience du 10 janvier, les sieurs Eugène Delaux, 55 ans, journalier demeurant 16, rue du Croquet et François Duquesnoy, 35 ans, manœuvre de magon, sans domicile fixe, qui, il y a trois semaines, cambriolèrent les appartements d'ouvriers habitant les rues du Croquet et Malebranche.

— M. Delaïd, juge d'instruction, a, d'autre part, repoussé la demande de mise en liberté provisoire du sieur Gérard, ex facteur des postes, qui subtilisa un mandat télégraphique de 500 francs à une dame actuellement en traitement à la Clinique d'Esquermes.

Conseil de Guerre

Séance du 8 janvier 1914

Après Gustave-Jean-Baptiste, soldat de 2e classe, 1er régiment d'infanterie, désertion à l'intérieur en temps de paix, six mois de prison. Défenseur : Me Glorian. — Fourquet Florus-Léonce, jeune soldat classe 1912, recrutement de Béthune, insoumission, six mois de prison. Défenseur : Me Glorian. — Lotte Alcide-Osmond-Joseph, 2e cannonnier servant, 15e régiment d'artillerie, désertion à l'intérieur en temps de paix, acquitté. Défenseur : Me Glorian. — Hemota François-Octave, cavalier de 2e classe, 4e régiment de cuirassiers, désertion à l'étranger en temps de paix avec emport d'effets et arme, deux mois de prison. Défenseur : Me Descamps. — Laversin Jules-Joseph, cavalier de 2e classe, 21e régiment de dragons, désertion à l'intérieur en temps de paix avec emport d'effets, après désertion antérieure, trois ans de prison. Défenseur : Me Meignié. — Bayart Julien-Joseph, jeune soldat, classe 1908, recrutement de Mehun, insoumission, trois mois de prison. Défenseur : Me Meignié. — Hoët Henri-Léon, chasseur de 2e classe, 16e bataillon de chasseurs à pied, désertion à l'étranger en temps de paix, un an de prison (sursis). Défenseur : Me Laut. Decroix. — Brisette Edouard, réservisté, classe 1908, recrutement de Soissons, insoumission, un mois de prison. Défenseur : Me Macquart. — Michel François-Marie, réservisté, classe 1905, recrutement de Nantes, insoumission, 40 jours de prison. Défenseur : Me de Lauwereyns. — Remy Marius-Lucien, jeune soldat, classe 1908, recrutement de Reims, insoumission, 40 jours de prison. Défenseur : Me de Lauwereyns. — Marteau Georges-Fernand, jeune soldat, classe 1908, recrutement de la Seine (3e bureau), insoumission, trois mois de prison. Défenseur : Me de Lauwereyns.

UNE INTERPELLATION EN PERSPECTIVE

Un conseiller municipal que nous avons rencontré hier, nous a fait part de son intention d'interpeller tout prochainement l'Administration au sujet des mesures de rigueur prises ces derniers jours à l'endroit des journalistes.

On sait que ceux-ci avaient été chassés de la mairie, mardi et mercredi soir, sur l'ordre d'un adjoint qui s'était d'ailleurs réfugié derrière un prudent anonymat.

Nous avions jugé inutile de relever cet incident, certains qu'il se trouverait un étranger pour plaider la cause du savoir-vivre et de la courtoisie. — P.

⁂

Le Conseil Municipal se réunira mardi prochain 13 janvier, à 8 heures et demie du soir.

CAR CONTRE CAMION

La victime de l'accident de la rue Nationale où un camion appartenant à M. Delattre, marchand de charbons, quai Vauban, fut tamponné par un tramway est un nommé Fernand Destailleurs, charbonnier, 24 ans, demeurant, 117, rue de Juliers.

UNE FORTUNE DANS UN TRAMWAY

Le receveur de tramways Delannoy-Thouin, en service sur la ligne P a trouvé jeudi sur la banquette de sa voiture, une serviette appartenant à M. X..., gros marchand de Lille et contenant pour 10.000 francs de valeur. Le receveur est allé reprendre la serviette à son propriétaire qui lui a donné en récompense la somme de 100 francs.

Une Conférence de John Grand-Carteret à Lille

La Société des Amis et Anciens Etudiants de l'Université et la Section Lilloise de l'Alliance Française organisent mardi prochain 13 janvier, dans la grande salle de l'Université, une conférence de M. John Grand-Carteret, sur les excentricités de la Mode, de 1700 à nos jours. Nul n'est mieux qualifié que M. Grand-Carteret pour traiter ce piquant sujet. Ancien rédacteur à la « Réforme » et en « Figaro », il a publié nombre d'ouvrages d'humoriste et de livres très agréables sur la curiosité à l'étranger.

Il a été l'organisateur heureux d'expositions rétrospectives, parmi lesquelles il faut citer celles consacrées à la Mode en 1896, et à l'Avisation en 1909. Du nombreuses projections illustreront les explications du conférencier et ajouteront un attrait de plus à cette intéressante soirée qui, nous en sommes persuadés remportera le plus vif succès.

UNIVERSITÉ DE LILLE

M. le professeur Van Tyne, de l'Université de Michigan, délégué, pour cette année, de la fondation Harvard, lira le vendredi 9 janvier, à 6 heures un quart du soir, dans le grand Amphithéâtre de la Faculté des Lettres, 9, rue Auguste-Angellier, une conférence publique en anglais sur le sujet suivant : « L'Influence des idées religieuses sur la Révolution et sur les institutions politiques américaines. »

SOUTIENS DE FAMILLE

500 soldats du 43e partiront de Lille avant-midi

Conformément à la décision prise par le ministre de la Guerre en vue de l'arrivée prochaine, au 43e, de 500 soldats soutiens de famille de la classe 1913, irrégulièrement envoyés dans des garnisons éloignées de leur résidence, — la subdivision de Lille, — 500 soldats des classes 1912 et 1913 quitteront le 43e samedi prochain, pour faire place aux soutiens de famille ils seront répartis dans les régiments suivants : 84e, à Avesnes ; 145e, à Maubeuge et 73e, à Bethune. 200 soldats originaires de ces arrondissements, ayant demandé à être affectés à l'un des trois régiments désignés, il a été procédé à un tirage au sort pour la désignation des 300 soldats.

La date de l'arrivée des 500 soutiens de famille n'est pas encore fixée.

LABORATOIRE MUNICIPAL

Pendant 15 mois de décembre, le Laboratoire Municipal a analysé 221 échantillons de denrées alimentaires sur lesquels 53 ont été reconnus falsifiés ou nuisibles (25 eaux, 11 laits, 0 vins, 4 spiritueux, 3 beurres, etc).

Ces résultats ne peuvent, en aucune façon, représenter la qualité moyenne des denrées alimentaires mises en vente par le commerce lillois. Les échantillons analysés proviennent, en effet, de tout le département du Nord et sont généralement prélevés ou déposés au laboratoire comme étant soupçonnés de mauvaise qualité.

Nous rappelons au public que le Laboratoire municipal analyse gratuitement les denrées alimentaires ; les échantillons sont reçus 3 bis, rue Ovigueur, tous les jours non fériés, de 9 heures à midi et de 2 à 6 heures.

Les Maladies de Peau

sont guéries par la **Vermillonne**, 0 fr. 75 la boîte, 1 fr. par poste, chez **Mille, Pharmacien**, 5 bis, rue du Palais-Rihour, Lille. Téléph. 26.35. 2419

CONSEIL DÉPARTEMENTAL D'HYGIÈNE

Le Conseil départemental d'hygiène du Nord réuni sous la présidence de M. le Préfet, a donné des avis favorables concernant l'installation de tueries particulières à Steenvoorde et à Sin-le-Noble, l'agrandissement du cimetière de St-Benin et la translation du cimetière de Roncq, commune de Recquignies.

Il a enfin adopté les conclusions d'un rapport relatif à l'installation de fosses septiques à Lille.

L'HYGIÈNE DE L'ALIMENTATION

Le service vétérinaire des Halles et Marchés, dans cette ville, a, pendant, le mois de décembre, fait saisies ci-après :

Aux abattoirs : 114 saisies, formant un total de 8.423 kilos de viande.

Aux halles et marchés : 41 saisies, comprenant 314 kilos de poissons divers ; 1179 kilos de viande; 210 kilos de moules ; 20 kilos de crevettes; 20 kilos de confiserie; 1.045 kilos d'oranges; 240 kilos d'huîtres; 160 écrevisses; 50 sarcelles.

Le nombre des bestiaux visités sur le marché aux abattoirs a été de 1.008 têtes de gros bétail ; de 637 veaux.

On a abattu 14 467 animaux divers pour l'alimentation.

Aucune maladie contagieuse n'a été constatée ni au marché des abattoirs, ni au marché de la place Philippe-de-Girard.

La Préfecture a reçu 72 déclarations de tuberculose constatée après abatage, et une déclaration pour autre maladie.

Le service vétérinaire du marché aux chevaux a visité 840 chevaux 7 ânes, 8 mulets.

LE XVe CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE DU NORD

Le XVe Congrès de la Fédération Commerciale et Industrielle du Nord aura lieu à Lille les 14, 15 et 16 février prochains. C'est l'Union Commerciale de Lille qui est chargée de l'organisation du Congrès. Qu'est-il comprendre ; le samedi 14 : séance de travail; le dimanche 15 : à 10 heures du matin, séance publique où seront lues les résolutions du Congrès.

Cette séance sera présidée par une personnalité. A midi : réception des Congressistes à la Mairie ; à 13 heures : grand banquet des commerçants lillois offert aux congressistes, aux sociétés locales et aux Parlementaires du Nord ; à 16 heures : concert artistique pour les familles des congressistes et des commerçants lillois.

Le lundi 16 : visite de la Ville, des usines, des nouvelles constructions de la Bourse de Commerce et du Grand-Théâtre.

QUELQUES TAXES

Le Maire de Lille donne avis que les déclarations concernant les taxes sur les boissons publics et privés, sur les cercles, sociétés et lieux où se paient des cotisations, sur les automobiles, sur les voitures, les chevaux et les chiens sont reçues au Secrétariat de la Mairie, ancien salon blanc (1er étage), Bureau des Contributions (guichet N° 3).

Il rappelle aux intéressés qu'une disposition de la loi du 19 septembre 1871 double les taxes des contribuables dont les déclarations sont inexactes ou tardives.

Elles doivent être faites avant le 15 de ce mois inclusivement.

TAXE OFFICIEUSE DU PAIN

Pain de fleur ou de gruau, le kilo, 0 fr. 36 ; pain blanc, le kilo, 0.37 ; pain bis ou de ménage, le kilo, 0.33.

CHEZ TOUS LES BIJOUTIERS
BIJOUX ORIA
BAGUETTES 0.50 LE GRAMME

ROUBAIX

POUR NOS SERVICES POSTAUX

Chacun a pu constater l'encombrement des plus en plus grand — surtout à cette période de l'année — des guichets du bureau des postes de Roubaix. Le comité de l'Association des Abonnés au Téléphone et à quelques autres services publics, justement ému de cette regrettable situation, vient d'adresser la lettre suivante à la direction départementale des postes :

« Monsieur le Directeur des Postes, Lille.

« Monsieur le Directeur,

« Nous assistons année de plaintes nombreuses, et des plus fondées, contre l'encombrement, vraiment excessif, des guichets de la poste au bureau de Roubaix-principal. Pendant la période de fêtes que nous traversons, il est impossible au public d'être servi, sinon rapidement, du moins sans trop grande perte de temps. Les employés surmenés ne peuvent répondre aux légitimes exigences qui se manifestent ; non industriels et non commerçants, les seuls employés, perdent à la poste un temps aussi précieux que considérable. Actuellement encore les attentes aux guichets sont énormes ; les plaintes se multiplient de la part du public ; les employés eux-mêmes contre cette situation, [illegible] et qui [illegible] ; de toute évidence, les postes [illegible] ; il signale cette insuffisance [illegible] ; nous sommes convaincus, Monsieur le Directeur, que l'Administration ne refusera pas de donner satisfaction au désir que nous avons exprimé au nom et dans l'intérêt de la population roubaisienne.

« Mais, en attendant que ces nouveaux employés soient appelés à prendre leurs fonctions à Roubaix-principal, nous vous saurions reconnaissants de vouloir bien y faire envoyer d'urgence des employés des brigades de réserve de Lille.

« Cette mesure permettrait de remédier provisoirement à la situation fâcheuse, déplorable, dans laquelle nous nous trouvons ; les dépenses en résultant seraient insignifiantes. Les avantages qu'en retireraient le public sont tellement appréciables que nous insistons particulièrement auprès de vous pour que vous veuliez bien adopter cette mesure et donner ainsi satisfaction dans la mesure du possible au désir que nous exprimons.

« Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, avec nos remerciements anticipés, l'assurance de notre considération la plus distinguée. »

Il y a lieu d'espérer qu'une prompte satisfaction sera donnée à cette juste requête, d'autant mieux que, si nos renseignements sont exacts, un certain nombre d'employés appartenant aux brigades de réserve de Lille, sont souvent disponibles...

Feuilleton du 9 Janvier 69

La Bande Rouge

(les Pollet et leurs complices)

PAR

M. Eugène Cagrillière-Beauclerc

— Moi, j'étais comme la vieille. Je ne pouvais rien faire. On n'est pas marioile quand on a des revolvers devant le nez, braqués par des couteaux qui n'ont pas froid aux yeux. Pour reprendre la petite, ils nous auraient crevé la paillasse avec autant de sans-gêne que l'en mets, quand tu vas liquider la bretire des « panies » à la rebiite ».

— Eh bien ! nous voilà frais ! dit Abel en se tournant vers son compagnon qui avait tout entendu, sans desserrer les dents.

— L'affaire est ratée, dit l'homme. Si dans cette direction, il s'y a plus rien à tenter.

— De ce côté là, vous avez raison, rien à faire, dit la vieille On est brûlé, et plus même qu'on vous ne le pensez.

— Que veux-tu dire ? interrogea Pollet.

— Je veux dire que cet imbécile de Plateel a reçu cent francs pour dire le nom de petit qu'avait manigancé le coup.

Le compagnon d'Abel Pollet devint subitement d'une pâleur de cire.

— Comment ! On m'a dénoncé ?

— J' peux pas avoir dit votre nom, puisque je ne le connais pas, dit Plateel.

L'homme parut respirer à la façon de quelqu'un qui vient d'être soulagé d'un grand poids.

— Ça, ça pas prononcé de nom, c'est vrai, dit la vieille Hucherd qui avait la rancune du billet de cent francs non partagé, mais Plateel qui connaissait un des particuliers venus pour cueillir la petite, vous a désigné assez clairement pour que l'autre soit tout à fait fixé sur votre personnalité.

— Comment cela ?

— Plateel et lui se connaissaient déjà. Il paraît que vous avez voulu faire estourbir autrefois ce citoyen. La chose s'est passée, j'ai bien entendu et j'ai retenu — sur la route de Dankerque à Méranda.

— Fatalité ! murmura l'inconnu.

— Alors, l'autre en partant, a grommelé quelque chose que j'ai mal compris, mais je crois que ça voulait dire : « Je m'en avais doulé ! »

— Décidément ! La guigne ne me lâche pas ! dit l'homme.

— Vous n'avez pas de veine, dit Abel Pollet, qui avait déjà pris son parti de la situation. Alors, maintenant, qu'allez-vous faire ?

— Je n'en sais rien, mais je trouverai autre chose.

— En attendant, comme j'aime pas travailler à l'œil, j'attends que vous m'alloigies quelques pépettes.

— Mais vous avez déjà reçu, par acompte, trois cents francs, si je compte bien.

— Je les ai dépensés pour les frais de l'expédition. Moi, pour l'instant, je me tape.

Alors l'homme ouvrant son p...t...l...l, en sortit, la mine déconfite, un billet de cent francs, en disant :

— Il m'en restait deux, partageons.

— Je sais bon prince, dit Abel. Et je me contente de votre faiot de cent balles. Espérons que vous trouverez une combine plus heureuse que celle d'aujourd'hui.

— Je vais y penser, dit l'homme. En attendant, adieu, Abel !

— Bonsoir Luquol, répondit en ricanant. Et l'homme s'en alla.

⁂

— Maintenant, dit Abel Pollet, nous allons causer tous les trois.

« Toi, fit-il, en s'adressant à Plateel, tu vas m'expliquer pourquoi tu as révélé la personnalité du croquant qui vient de sortir. Il n'est pas intéressant, c'est possible, mais quand on travaille ensemble, on ne doit pas se dénoncer ! Je sais bien que je ne vaux pas grand chose, mais toi, tu es un rien du tout, mais aussi cauvrole, un mouchard, un ignoble individu.

« Tu viens de montrer que tu étais de la pâte repugnante des dénonciateurs. Je te méprise et comme j'ai envie d'a ta cogner, je vas me faire le plaisir de sortir de la profondeur de le billet de cent balles que tu n'as pas voulu partager avec la mère Huchard.

— Ça, c'est bath ! dit la vieille.

Et puisque tu ne voulais pas partager ton faiot en deux, tu vas le partager en trois.

— Ça, c'est crapule ! gémit Plateel.

— Pas d'observations ! Allons ! oust ! Le cul trot.

Plateel sortit alors péniblement le billet de cent francs que lui avait donné M. de Kergorant, en disant :

— Je n'ai pas de monnaie.

— J'en ai, moi, dit la mère Huchard.

Et ouvrant un tiroir, placé en bas de son comptoir, elle en sortit une poignée de pièces d'or.

— Tiens ! Tiens ! dit Abel, narquois, on a des économies.

La vieille comprit son imprudence. Elle s'empressa de dire :

— C'est pour payer une facture demain. Après ça, je n'aurai plus trente sous à la bagnole.

— C'est bon, dit Abel. Réglons nos comptes. Trente francs pour la vieille, trente francs pour Plateel. Le reste pour moi.

— Te es toujours généreux, dit Plateel Et le billet de cent balles du monsieur qui vient de sortir, tu vas aussi le partager dans les mêmes proportions ?

— Ne me fais pas souvenir, crétin, dit Abel, que c'est grâce à ta lâcheté que je perds cinquante mille francs aujourd'hui. Aussi, je suis encore bien bon de te laisser trente francs sur les cent francs de la délation.

Enfin, vieille, dépêche-toi de régler ce petit compte, j'ai assez vu la tête de ce cette dénonciateur.

La mère Huchard, mêle avec ensemble le billet, remit quarante francs à Abel, trente à Plateel et dit :

— Le compte est réglé !

— Alors, bonsoir, dit Abel Pollet. C'est tout de même une mauvaise journée. Je me croyais riche ce matin, et demain, je n'aurai plus un rond.

— Tu en gagneras d'autres, dit la vieille Huchard.

— Il faut bien l'espérer, dit Abel en prenant la porte En tous cas, ça ne sera jamais avec la collaboration de cette canaroie, ajouta-t-il en désignant Plateel d'un mouvement d'épaule.

Quand Abel Pollet sortit, Plateel le suivit un instant des yeux et le mâchoire contractée, le rage au cœur d'être ainsi mâté et insulté par son beau-frère, il dit entre ses dents :

— Canaroie ! déteur ! dénonciateur ! Va toujours, mon bonhommet Ça n'est pas pour rien que tu m'aurai dégoisé ton boissoon d'épithètes.

« L'avenir te l'apprendra.

CHAPITRE LIX

MARGUERITE RACONTE SON SÉJOUR CHEZ LA MÈRE HUCHARD

Le lendemain de cette journée d'émotion, Marguerite, sa sœur Gabrielle et son amie Louise, assises toutes trois sous une large tente dressée sur un des côtés du jardin, face à un massif de fleurs, causaient des événements qui venaient de se produire.

Madame Lordier, encore bouleversée, n'était pas descendue de sa chambre. A un certain âge, les grandes émotions inertient aussi plus vivement ressenties qu'en printemps de la vie.

— Alors, interrogea Louise, Ces hommes qui t'enlevèrent, on dit le palfrenier, car on n'a entendu aucun cri !

— Naturellement, dit Marguerite. J'étais baissée pour cueillir des fleurs, brusque transparent un bandeau me fut appliqué sur la bouche. Je me sentis enlevée par quatre bras robustes et l'on me dit :

— N'ayez pas peur, on ne vous fera aucun mal, mais surtout pas de rouspéitance.

— Quel beau langage ! dit Mme de Morande.

— Je crois pouvoir l'affirmer, ma chère petite sœur, que les hommes qui m'emportaient ainsi n'étaient pas des membres de l'Académie Française Ils parlaient une langue spéciale dont tu ne trouveras aucune trace dans les œuvres de Brunot ni même de Fénelon, ce pontifiant rasoir dont j'ai eu avons digéré, par tranches, le « Télémaque » a.

— Ne va pas médire de Télémaque. Cet ypso qui ne pouvait se consoler du départ d'Ulysse, n'était pas plus affligée que nous de l'étieur, hier, de ton absence.

(A suivre)

BAPTÊME DELESPAUL-HAVET
INVITÉMENT LE MERCREDI
PAR SA QUALITÉ ET SA FRAÎCHEUR
Cité, rue Nationale, Lille